

**Programme Opérationnel National 2014/2020 « pour l'Emploi
et l'inclusion en Métropole »**

Axe 4 : Assistance technique

**OS1 : Piloter, coordonner, animer, évaluer le PON et appuyer
sa mise en œuvre**

**Appel à projets interne concernant l'assistance technique FSE
pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017**

Date de lancement de cet appel à projet interne : **11 juillet 2017**

Date limite de dépôt de la candidature : 31 décembre 2017

Ce dispositif permet de financer l'ingénierie nécessaire pour piloter, coordonner, animer, sécuriser la gestion technique, administrative et financière de la subvention globale du FSE.

S'agissant d'un Appel à projet interne permettant de mobiliser des crédits d'Assistance Technique seul le Département du Pas-de-Calais peut candidater.

La demande de concours est obligatoirement à remplir et à déposer sur le Site « Ma démarche FSE » https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html

► contexte, diagnostic de la situation

La loi n° 2008-1249 place le Conseil départemental en qualité de chef de file des politiques d'insertion pour mobiliser et coordonner les acteurs du territoire.

Dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) FSE 2014-2020, le Conseil départemental du Pas-de-Calais bénéficie d'une délégation de crédits FSE sous forme de subvention globale pour l'emploi et l'inclusion en métropole :

- axe 3 : « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » (tous objectifs spécifiques)
 - objectif spécifique 1 « augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.
 - objectif spécifique 2 « mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours intégrés »
 - objectif spécifique 3 « développer des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire ».
- axe 4 : « Assistance technique » (objectif spécifique 4.1.)

Les axes d'intervention stratégiques opérationnels du Département du Pas-de-Calais sont :

- L'insertion socioprofessionnelle des publics
- L'insertion par l'Activité Economique
- Les actions de remobilisation professionnelle
- L'accompagnement des publics
- La professionnalisation des bénéficiaires
- La commande publique socialement responsable
- Les actions de médiation à l'emploi
- La professionnalisation des référents
- L'Assistance Technique

L'attribution d'une convention de subvention globale nécessite la mobilisation d'agents du Conseil Départemental pour la gestion du programme FSE confié au Pas-de-Calais et pour la gestion des projets déposés par les opérateurs.

► objectifs stratégiques

Objectif spécifique 1 : Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre

- L'animation, le suivi, et la gestion du programme ;
- La gestion administrative et financière des dossiers de l'autorité de gestion déléguée ou des organismes intermédiaires. Les crédits d'assistance technique peuvent également intervenir pour renforcer les moyens matériels et humains mobilisés par l'autorité de gestion déléguée et les organismes intermédiaires pour la réalisation de ces tâches.
- L'appui à la gestion des opérations cofinancées au profit des porteurs de projets : notamment l'appui au renseignement des demandes de financement FSE et des demandes de remboursement FSE, l'élaboration de guides à destination des porteurs de projets, la formation des porteurs de projets ;

<ul style="list-style-type: none"> ▶ et moyens mobilisés 	<p>- La mise en œuvre ou l'appui à la mise en œuvre des différents types de contrôle (notamment, visites sur place, contrôles de service fait, contrôles des organismes intermédiaires de type « contrôle qualité gestion », contrôles d'opération, contrôles liés à la certification), capitalisation et diffusion des résultats des différents niveaux de contrôle dans une logique d'amélioration continue de la gestion du programme ;</p> <p>- La préparation et l'élaboration des différents rapports sur la mise en œuvre du programme opérationnel ;</p> <p>- L'organisation de séminaires, rencontres, groupes de travail, échanges visant notamment à identifier, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en vue de sécuriser et simplifier le cadre de gestion aux différents niveaux pertinents : européen, national, régional et territorial.</p> <p>Le nombre d'agents nécessaires du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour répondre aux objectifs sus mentionnés du Conseil départemental du Pas-de-Calais un recours éventuel à un prestataire externe est possible, afin de renforcer les moyens mobilisés.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Types d'opérations 	<p>Soutien aux structures et aux systèmes</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Critères de sélection 	<p>Respect de la séparation fonctionnelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aire géographique concernée 	<p>Territoire du Pas-de-Calais.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Règles de publicité et de communication 	<p>Tout bénéficiaire de crédits du Fonds social européen du programme opérationnel national doit respecter les règles de publicité et d'information qui constituent une obligation réglementaire, quel que soit le montant de l'aide FSE attribuée.</p> <p>Le règlement FSE n° 1304/13 précise à l'article 20 que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires s'assurent que les participants à l'opération ont été explicitement informés du soutien des fonds du FSE ; - Tout document relatif à la mise en œuvre d'une opération, y compris toute attestation de participation ou autre, concernant une opération de ce type comprend, lorsqu'il est destiné au public ou aux participants, une mention indiquant que l'opération a bénéficié du FSE. <p>Le respect de ces règles sera vérifié par le service gestionnaire tout au long de la mise en œuvre du projet.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cofinancement du Fonds Social Européen 	<p>Le Fonds Social Européen interviendra à hauteur de 60% maximum du coût total de l'opération.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contact et liens utiles 	<p>Le dossier de demande de subvention FSE doit être déposé dans ma démarche FSE et être rattaché au présent appel à projet.</p> <p>Il fera l'objet d'une instruction par la Direction du Contrôle de Gestion.</p> <p>Contact :</p> <p>Direction du Contrôle de Gestion Annie CAUWET Tel. : 03.21.21.54.06 Mel : cauwet.annie@pasdecalais.fr</p>